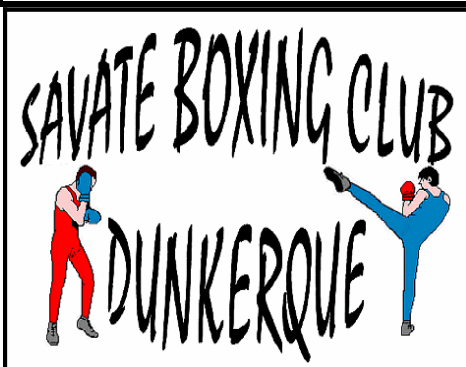


Cadre Réservé Chèque  Espèces  Enregistrement  Licence



Lundi\* 18h-19h30 boxe française Jeunes/Compétiteur  
Mardi 18h30-19h30 savate forme  
19h30-21h boxe française  
Mercredi 17h30-19h30 Jeunes  
18h30-20h30 Défense  
Jeudi 19h30-21h boxe française  
Dimanche 09h30-10h30 savate forme  
~~10h30-12h00 boxe française~~

Photo  
à coller  
ici

\*Salle Berthelot rue Marcelin Berthelot 59240 Dunkerque ☎03 28 69 10 00  
Espace Grand Large rue des chantiers de France 59140 Dunkerque ☎03 28 63 93 96

## INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021 / 2022

Homme  Femme

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ NATIONALITE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

☎ Fixe \_\_\_\_\_ ☎ Mobile \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Disciplines:** Boxe Française  Savate Forme  Savate Défense (16 ans et +)

Je **déclare** posséder une assurance responsabilité civile individuelle sur la période de mon inscription annuelle. **Nom de l'Assureur :** \_\_\_\_\_ **Numéro de RC :** \_\_\_\_\_

Je **déclare** accepter le co-voiturage lors des différents déplacements dans le cadre des sorties en groupe.

Je **déclare** avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du club et, en particulier, la renonciation à mon droit à l'image dans le cadre des activités du S.B.C.D.

**Date :** \_\_\_\_\_

**Nom prénom et signature :** \_\_\_\_\_

### **Pièces à fournir :**

- ① Photo récente à coller en haut de cette fiche
- ② Certificat médical spécifiant «apte à la pratique de la Savate en compétition»
- ③ Cotisation annuelle de 70 € (50 € pour ceux nés à partir de 2007) **-50% si licencié la saison dernière**  
(Veuillez libeller vos chèques à l'ordre du SAVATE BOXING CLUB DE DUNKERQUE)
- ④ Autorisation parentale pour les mineurs (ci-joint)

# REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

## I - ADMINISTRATION:

Toute adhésion est subordonnée à la présentation d'un dossier d'inscription complet qui comprend une fiche signalétique, un certificat médical précisant « **apte à la pratique de la Savate Boxe Française en compétition** » et le règlement d'une cotisation annuelle intégrant le coût de la licence fédérale.

**La cotisation est exigible dès l'inscription pour les nouveaux adhérents.**

En cas de réinscription, elle doit être payée **avant le 1er octobre** de chaque année.

Un comportement et un langage corrects ainsi que le respect de l'ensemble des adhérents seront exigés lors des entraînements.

En cas de manquement, une sanction disciplinaire (suspension, radiation) pourra être portée envers l'adhérent non respectueux du présent règlement et des statuts du S.B.C.D.

## II - SECURITE ET MATERIEL:

**Le port de bijoux (montres, boucles, chaînes, colliers, bagues, piercing...) est interdit pour des raisons évidentes de sécurité.**

La tenue devra être décente, propre et appropriée à la pratique de la SAVATE BOXE FRANCAISE (maillot et pantalon de sport) à savoir que shorts et bermudas sont proscrits. Lors des entraînements, le **port de chaussures de ville est interdit.**

Les chaussures homologuées par la FFSBF & DA sont préconisées, toutefois les chaussures de sport à semelle lisse restent tolérées, selon avis de l'enseignant.

Le prêt de gants à l'entraînement sera seulement autorisé par l'enseignant du club et pour une durée maximale de 3 mois. En cas de nécessité, le casque sera prêté par le club.

Concernant la protection individuelle, l'adhérent devra se procurer **obligatoirement** un protège-dents, des bandes (genre Velpeau) ou mitaines, une coquille, des jambières, un protège-pubis et un protège-poitrine pour les féminines.

## III - COMPETITION, PASSAGE DE GRADE OU DIPLOME:

La participation aux compétitions, le passage de grade ou de diplôme se référant à la Savate seront autorisés suivant avis de l'enseignant du club comme précisé dans le règlement de la FFSBF & DA.

Lors des compétitions, le port des couleurs du club, qui sont « **le bleu et le blanc** », sera obligatoire.

## IV - DROIT A L'IMAGE:

Par son adhésion, tout licencié, ou son représentant légal pour les mineurs, déclare renoncer au droit à l'image dans le cadre des activités du club et autorise celui-ci à publier des visuels (photos /vidéos) à des fins de communication ou de promotion sur tous supports (site internet, affichage papier, facebook...)

## V - PARTICIPATION AUX COURS :

Afin d'observer une certaine progression, il est nécessaire de participer à **un entraînement par semaine au minimum**. L'adhérent s'engage également à **respecter les horaires**, les échauffements indispensables au bon déroulement de la séance ayant lieu au début de chaque créneau.

**Rappel** : le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de vêtements, d'objets de valeurs dans l'enceinte du club ou lors des déplacements

## VI - ASSURANCE :

Chaque licencié est assuré, toutefois la FFSBF & DA propose la souscription d'une **assurance complémentaire à la charge de l'adhérent**. L'assurance fédérale ne remplace pas les dispositifs de droit communs (assurance responsabilité individuelle, sécurité sociale /mutuelle).

## VII -TRANSPORT:

Chaque licencié, bénévole, est amené à transporter s'il le désire des jeunes ou des adultes pour se rendre à des manifestations, ou compétitions. Il s'engage à avoir en sa possession une assurance, un permis de conduire valide, et un véhicule en règle pour transporter les membres du club ou les accompagnants (le club ne pourra pas être tenu responsable en cas d'incident, d'accident ou de fautes concernant le code de la route)